

Projet Pédagogique

2020-2021



SOMMAIRE

Présentation

Présentation de la structure 4

Les Objectifs Educatifs 5

Les Objectifs Pédagogiques 6

Les Locaux et le Fonctionnement 7

Les bénéficiaires 10

L'équipe encadrante 13

Projet pour l'année 2020-2021 17

Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein de l'Accueil de Loisirs La Rabassière et vous aimeriez avoir une idée plus précise de ce qui peut être proposé par l'équipe d'animation.

Ce Projet Pédagogique va vous permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de notre accueil, mais également de découvrir les objectifs éducatifs qui vont guider l'action de l'ensemble de l'équipe d'animation durant cette année 2020-2021.

« Le Projet Pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif. C'est aussi un outil de formation des animateurs, de suivi des conditions de déroulement et de conduite de projet. Il permet de donner un sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant. Il est fondé sur la recherche du bien-être des ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société. » (Extrait du mémo-guide édité par l'Institut National de la Jeunesse et le l'Education Populaire, établissement public du Ministère de la Cohésion Sociale).

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

L'équipe d'animation

ALSH La Rabassière

Montagnac-Montpezat

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

➤ **Organisateur :** Mairie de Montagnac-Montpezat
Place de L'Horloge
04500 Montagnac-Montpezat
04.92.77.53.65

➤ **Lieu :** ALSH La Rabassière
Groupe scolaire – Route de la Rabasse
04500 Montagnac-Montpezat

➤ **Différents accueils :**

Accueil Périscolaire :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 16h30 à 18h00

Mercredi : de 8h00 à 17h30

Accueil Extrascolaire :

Durant les petites vacances : Automnes, Hiver et Printemps de 8h00 à 17h30 – fermé pendant les vacances de Noël

Durant la période estivale : ouvert durant 5 semaines de 8h00 à 17h30 – fermé les 3 dernières semaines d'Août

➤ **Effectifs :** Environ 67 enfants âgés de 3 à 13 ans sont accueillis sur l'accueil de loisirs durant toute l'année l'année.

➤ **Equipe :** 1 directeur BPJEPS LTP,
1 à 2 animateurs BAFA selon les périodes,
1 agent technique,
1 à 2 stagiaires BAFA selon les périodes.

➤ **Agrément :** 0040193CL000119 et 0040193AP000119

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

La commune appartenant au Regroupement Pédagogique Intercommunal, le centre de loisirs accueille les enfants des deux collectivités territoriales sur les temps périscolaires et extrascolaires, mais également les enfants des communes voisines répondant ainsi à la demande des familles en offrant un service public d'animation diversifié et de qualité afin qu'elles puissent concilier vie professionnelle et vie de famille.

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant.
- Développer l'éveil et la curiosité.
- Favoriser la socialisation et l'autonomie.
- Développer les notions de citoyenneté, de solidarité et de vivre ensemble.

LES OBECTIFS PEDAGOGIQUES

- Encourager l'enfant à prendre confiance en lui en lui permettant d'être de plus en plus autonome :
 - Par un aménagement de l'espace lui permettant d'accéder à des ateliers de façon autonome.
 - Par la mise en place d'atelier permettant l'expérimentation, l'observation.
 - Par un accompagnement individuel sur les temps de la vie quotidienne.
 - En assurant la sécurité physique, affective et morale de chacun.

- Lui permettre d'agir et de penser par lui-même :
 - En diversifiant les ateliers ainsi que les sources d'informations.
 - Apprendre à être soi.
 - Par une pédagogie active.
 - Cultiver sa curiosité et devenir responsable.

- Respecter les autres et notre environnement :

- Explorer la nature, son territoire,
- Instaurer un système d'entraide où les grands aident les plus petits pour agir ensemble.
- Développer la bienveillance et l'empathie, le partage pour s'ouvrir aux autres.
- Agir avec la nature et non contre elle (notion d'alimentation, de permaculture, d'agriculture...).

➤ **Préparer à une vie sociale :**

- Participer à des projets collaboratifs ou associatifs.
- Favoriser les rencontres et les échanges.
- Favoriser le sens civique.
- Favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux arts...

➤ **Créer un lien avec les familles :**

- Mettre en place un accueil de qualité pour les familles.
- Informer les familles sur la vie de leur enfant au centre de loisirs ainsi que sur les activités proposées.
- Créer un partenariat avec les familles (apport de matériel, participation lors de la fête de fin d'année, représentation...).

LES LOCAUX ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

➤ **Les locaux :**

L'accueil de loisirs se fait dans les locaux de l'école (locaux communaux) :

- Classe inutilisée par l'enseignant durant les vacances scolaires,
- Classe inutilisée (local principal du centre de loisirs) divisée en 4 parties :
 - Un coin pour les ateliers.
 - Un coin pour les jeux, la sieste/ temps calme.
 - Une pièce pour le rangement du matériel.
 - Des toilettes.

Des locaux municipaux sont disponibles pour répondre aux besoins des enfants et aux projets d'animation :

- Une cour extérieure clôturée.

- La salle polyvalente pour certaines activités, ainsi que le city stade pour les jeux sportifs.
- Un réfectoire pour le temps méridien.

➤ **Les différents types d'accueil :**

○ **Périscolaire du soir : 16h30-18h00**

Ce temps-là se décompose en plusieurs parties :

- A 16h30, à la sortie du car scolaire des élèves de maternelle et des CP-CE1 (Classe d'Allemagne-en-Provence) ainsi que les CE2-CM1-CM2 (Classe primaire de Montagnac-Montpezat) sont pris en charge par la directrice du centre ou par l'animatrice. Les enfants sont conduits au local du centre de loisirs, où ils prennent leur goûter (**RAPPEL** : *Le goûter est fourni par les familles*).

Le goûter est un temps de partage, d'échange et d'écoute. Notre attention est portée aux plus petits, et nous sollicitons les plus grands pour nous donner un coup de main.

- Un temps d'aide aux leçons est proposé pour ceux qui en ont et qui le souhaitent, dans la salle de classe à côté, ou dans le local de rangement. Les enfants sont accompagnés de la directrice ou de l'animatrice. Nous portons une attention particulière à cette aide tout en veillant à ce que l'enfant soit acteur de ses apprentissages.
- Des temps d'activités sont aussi proposés.

En parallèle, nous accueillons les parents. Nous profitons de ce moment pour échanger avec les familles sur le temps d'accueil de leur enfant, et en leur donnant toutes les informations nécessaires à la bonne marche du centre de loisirs.

Nous rappelons aux familles que les enfants de moins de 11 ans doivent être impérativement récupéré par un adulte avant la fermeture du centre, ou effectuer une autorisation écrite et signée par les deux parents. (Fermeture du centre à 18h).

○ **Les mercredis et les vacances scolaires :**

Organisation d'une journée type :

HORAIRE	DESCRIPTIF
8H00-9H30	Accueil des enfants/ mise en place d'ateliers calmes et/ou en autonomie

9H30-10H00	Petits jeux de réveil : petits chants, jeux de mimes...
10H00-11H30	Activités : manuelles, sportives, d'expression... en fonction du programme établi.
11H30-12H00	Ateliers en autonomie, jeux dirigés, rangement du centre.
12H00-13H30	Repas
13H30-14H30	- Début de la sieste pour les plus jeunes. - Temps calme pour les plus grands (livres, jeux de sociétés, perles, bracelets...).
14H30-16H00	- Activités manuelles, sportives... pour les plus grands. - Fin de sieste pour les plus petits/activités manuelles.
16H00-16H30	Goûter
16H30-17H30	Départ des enfants/Accueil des familles. Petits jeux en autonomie.

➤ **Les inscriptions :**

A chaque rentrée scolaire, chaque famille qui souhaite inscrire son enfant, remplit un dossier d'inscription afin que le centre dispose des renseignements principaux et médicaux (fiche sanitaire).

Une fois le dossier dûment complété, la famille peut procéder aux inscriptions du périscolaire et de l'extrascolaire.

Les inscriptions au centre de loisirs sont ouvertes environ un mois avant l'accueil périscolaire et environ un mois avant le début des vacances scolaires. Ces fiches d'inscriptions doivent être impérativement rendues avant la date indiquée sur celle-ci, avec le paiement. Sans ces documents, aucune inscription ne sera validée.

Ces feuilles sont à rendre à la directrice du centre de loisirs ou déposée en mairie. Nous rappelons aux familles qu'aucune inscription ne sera validée sans la fiche d'inscription dûment remplie et retournée avant la date butoir avec le paiement.

➤ **Les moyens techniques :**

○ **Le transport :**

Le transport pour amener les élèves fréquentant l'école d'Allemagne-en-Provence, au périscolaire de Montagnac-Montpezat, les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi est assuré par la DLVA.

Pour les sorties du centre de loisirs lors des vacances scolaires, un véhicule 9 places, équipé de rehausseurs, est à disposition. Lorsque l'effectif dépasse 11 enfants, nous demandons les services du transporteur SUMIAN, ou les véhicules du service technique.

- **La restauration :**

Celle-ci est effectuée par un prestataire de service, Provence Délices. Le service s'effectue en liaison froide. Les menus sont disponibles en Mairie ainsi que sur l'accueil de loisirs. Les repas sont « remis en chauffe » par un agent technique qualifié. Les enfants prennent leur repas dans le réfectoire, où ils sont accompagnés et encadrés par leurs animateur(trice) et directrice.

- **Les partenaires financiers et d'activités du Centre de Loisirs :**

- **Financiers :**

- La CAF des Alpes de Haute Provence.
- La MSA.
- La commune de Montagnac-Montpezat.

- **Les familles**

- **D'activités :**

- Les familles pour le matériel de récupération.
- La Foir'Fouille (Manosque).
- Hyper U (Manosque).
- Intermarché (Riez).
- Dix Doigts (internet).

LES BENEFICIAIRES

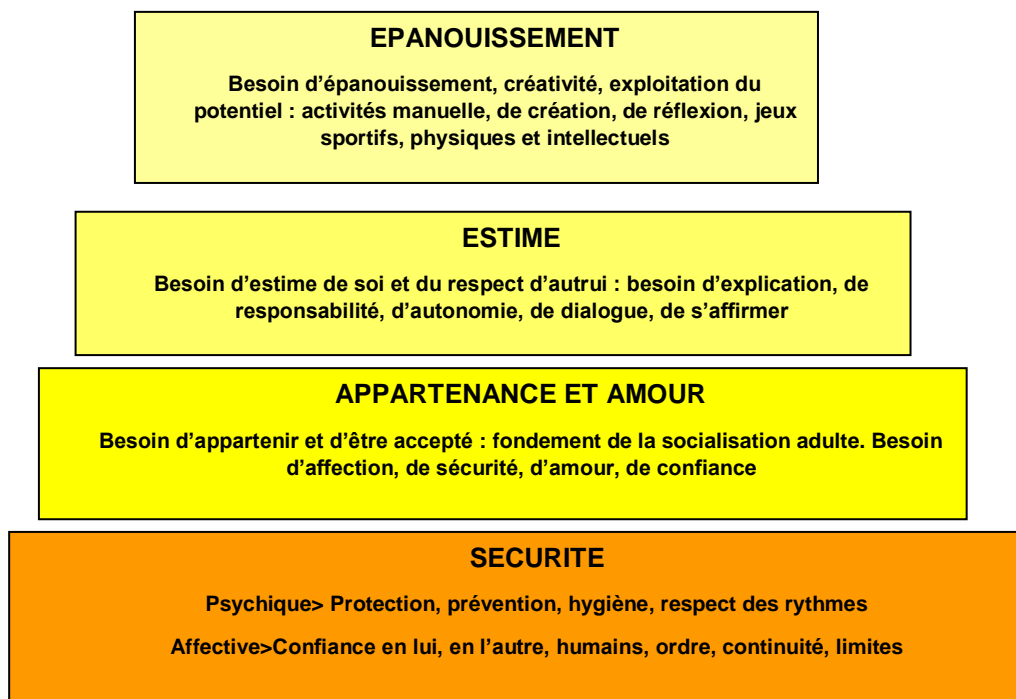
Dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs, nous accueillons un public âgé de 3 à 13 ans, ayant des besoins différents.

Notre rôle en tant que professionnel est de répondre aux besoins (sécurité, physique, sociologiques) de chacun, en garantissant son épanouissement.

La pyramide de Maaslow identifie parfaitement ces besoins :



Besoin des enfants de + de 6 ans :



PHYSIOLOGIQUE

Dormir, manger, boire, hygiène, abri

BESOIN DES ENFANTS DE + DE 6ANS

Notre mission première est de rester attentifs aux besoins de chaque enfant que nous accueillons. Nous nous devons d'adapter notre attitude envers eux car nous sommes et restons un exemple pour eux sur leur temps de présence.

En tant qu' ACM, nous pouvons être amenés à accueillir un/des enfants en situation de handicap.

Le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, est réaffirmé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les accueils de loisirs avec ou sans hébergement doivent permettre à chacun, quel que soit le handicap ou les troubles de santé de participer.

Pour ce faire, il est impératif d'être vigilant à son/leurs inclusion dans le groupe et à son/leurs handicap(s), pour permettre aux enfant(s) de participer à toutes les activités.

Enfin pour respecter complètement chaque enfant, nous devons respecter leurs droits. C'est la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) adoptée le 20/11/1989 qui permet à chaque enfant de faire valoir ses droits individuels.

LES DROITS DE L'ENFANT

Tous les enfants ont les mêmes droits, inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant.



Tu as le droit d'être toi



Tu as le droit d'apprendre



Tu as le droit de grandir en bonne santé



Tous les enfants sont égaux



On ne doit pas te faire de mal !



Tu as le droit d'être protégé de la guerre



Tu as le droit de t'amuser



Tu as le droit de dire ce que tu penses



Tu as le droit d'être entouré d'une famille



Tu as le droit à une justice adaptée à ton âge



Tu as le droit d'être informé



UNICEF France est une association loi 1901. Les Lapins Crétins est une marque déposée de la société Lapins Crétins. Tous droits réservés. © 2017 UNICEF France. Tous droits réservés. UNICEF France est une association loi 1901. Les Lapins Crétins est une marque déposée de la société Lapins Crétins. Tous droits réservés. © 2017 UNICEF France.



Directrice : Delphine REMIGY Diplômée BPJEPS LTP.



Animateurs/trices :

➤ **La directrice :**

- **Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif (connaître le milieu, définir une conception de l'animation et des choix éducatifs).**
- **Conduire un projet pédagogique : en référence au projet éducatif, prise en compte des caractéristiques des publics, conduite et animations, évolution et évaluation du projet pédagogique, implication de l'équipe pédagogique et des acteurs concernés.**
- **Diriger des personnels : recrutement, animation et gestion des équipes, travail en concertation avec l'ensemble des personnels (pédagogiques techniques), formation et évaluation des animateurs.**
- **Assurer la gestion de l'accueil : financière, administratif, sanitaire, alimentaire, matérielle et des locaux.**
- **Développer les partenaires et la communication : relation avec l'organisateur, les familles, les institutions, les partenaires.**

La directrice est donc avant tout garante du bon fonctionnement du Centre. Elle a un statut de responsable vis-à-vis des enfants, des animateurs et des élus. Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants. Elle doit veiller à ce que les objectifs soient respectés ainsi que les activités. Elle doit être vigilante, présente, disponible à tous les moments. Elle doit permettre une cohésion au sein de l'équipe, en rendant le dialogue harmonieux entre les animateurs.

Les animateurs :

- **Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants.**
- **Veillent au respect de la vie en collectivité : règle de vie, groupes...**
- **Respectent leurs propres engagements, respectent les horaires, les enfants, ses collègues.**
- **Tiennent compte des remarques, restent appliqués dans leur travail.**
- **Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont les référents des enfants, qu'ils doivent se comporter en tant qu'adultes responsables dans leur comportement corporel, physique et verbal.**

- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les activités définies.
- Dans le cadre d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants qualifiés extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'animation reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.
- L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

Les relations direction-animateurs / animateurs – animateurs :

Pour pouvoir agir ensemble, il faut adopter un comportement adapté au travail en équipe. Les relations entre tous les adultes se doivent d'être au service des enfants et du projet de la structure. Chaque membre doit y trouver sa place. Nous vous rappelons que la qualité des relations au sein de l'équipe conditionne celle des enfants entre eux. Pour un travail d'équipe optimal, il faut donc :

- Que chacun fasse des concessions.
- Être coordonné tous ensemble : savoir répartir les tâches afin de rendre le travail d'équipe plus efficace.
- Se concerter entre animateurs et la direction : la communication est de mise.
- Être cohérent : le discours et le comportement de chacun se doit de ne pas être en contradiction avec les décisions prises par la direction et/ou les élus, et le fonctionnement du projet.
- Avoir une démarche de coopération : travail collectif et non individuel.

Les relations équipe d'animation-parents :

L'équipe d'animation sera amenée à être en contact avec les parents des enfants. Afin d'accompagner et répondre aux besoins des enfants, l'équipe d'animation doit installer une communication claire sur la vie de l'enfant au centre. L'objectif étant de travailler dans une démarche de transparence et de communication quotidienne avec les familles.

La directrice restera le point de référence pour la diffusion d'informations du centre, des difficultés éventuelles et des questions auxquelles les animateurs ne sauront répondre.

Les familles peuvent aussi contacter la directrice par mail (centredeloisirs@mairie-montagnac-montpezat.fr), par téléphone (06.81.88.80.93), ou se rendre au bureau (en Mairie) lors de ses temps de présence et sur rendez-vous.

Les relations équipe d'animation-organisateur :

Pour le bon fonctionnement du centre, l'équipe d'animation aura des relations régulières avec l'organisateur de l'Accueil de Loisirs, qui est la Mairie de Montagnac-Montpezat. Pour les questions administratives et de gestion, la directrice sera le relais d'information entre la Mairie et l'équipe d'animation.

L'Accueil du jeune enfant :

L'accueil du jeune enfant suppose des conditions particulières afin que leurs rythmes de vie et leurs besoins spécifiques soient pris en compte. L'équipe d'animation, en s'appuyant sur les connaissances de ces besoins devra mettre en place un cadre assurant la sécurité affective du jeune enfant en lui permettant ainsi d'agir et d'acquérir progressivement une plus grande autonomie.

Cet accueil repose sur quatre piliers :

- **L'observation :**

La meilleure façon de comprendre un enfant c'est de l'observer, de regarder ses réactions quand on lui explique ce qu'on attend de lui. C'est la technique la plus simple qui va nous permettre de la connaître et de l'accompagner.

- **L'acceptation :**

Être garant de l'estime de soi en l'acceptant tel qu'il est, son tempérament, son caractère. Ne pas attendre le même résultat qu'un autre. Fixer un objectif commun et non un résultat commun.

- **Sans comparaison :**

Chaque enfant est unique et se développe à son rythme, avec ses aptitudes, qualités, points forts et points faibles.

- **Gestion des émotions :**

Aider chaque enfant à reconnaître ses émotions pour les comprendre et mieux les gérer.

Enfin l'équipe veillera à mettre en place tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant à être actif.

PROJETS POUR L'ANNEE 2020-2021

Aujourd'hui, à l'heure de l'écriture du projet pédagogique, nous sommes en pleine crise sanitaire du covid-19. Nous sommes en pleine réflexion sur l'après confinement, sur ce dont les enfants et les familles auront le plus besoin tout en restant attentifs à comment organiser un accueil tout en étant garant de la santé des mineurs accueillis.

Voici donc quelques pistes, qui ne manqueront pas d'être étayées au fil des mois à venir :

- **Projet cosmétique et produits ménagers,**
- **Projet « Ma place dans la nature »,**
- **Découverte de la permaculture et prise de conscience de son importance,**
- **Nombreux ateliers création,**
- **VTT,**
- **Ski,**
- **Bivouac,**
- **Séjour montagne,**
- **Découverte du Verdon,**
- **Atelier chant/musique,**
- **Et bien d'autres surprises....**